Ecole ou groupement d'écoles : Commune(s) :	**Projet 2011 – 2014** Année scolaire 2011-2012

Dispositifs mis en œuvre pour aider les élèves rencontrant des difficultés

Dispositifs mobilisables		
Pendant les 24 heures d'enseignement : • pédagogie différenciée en classe ou au sein de l'école • aides personnalisées • organisation innovante	En complément des 24 heures obligatoires : • aide personnalisée • stage de remise à niveau • accompagnement éducatif • école ouverte	Actions partenariales : • programme de réussite éducative • Contrat Local d'Accompagnement Scolaire • autres
← Outil de synthèse et de régulation : le P.P.R.E. →		

Analyse de la mise en œuvre des dispositifs d'aide mobilisés (cf. Fiche ---- : Recensement des aides)	**Ajustements envisagés pour 2011 – 2012** (prioritairement pour les élèves qui n'ont pas validé le palier I du Socle)
Proportion et critères d'élèves en aide perso. Quels axes de travail ? Prévention, renforcement, remédiation ? PPRE : pour redoublants, autres élèves Durée du PPRE ? Cohérence entre les dispositifs ? Cumul ou complémentarité ?	**Dispositifs possibles :** - pédagogie différenciée, groupes de besoin, plan de travail, tutorat, décloisonnements spécifiques (maternelle) - RASED : en regroupement d'adaptation ou co-intervention - aide personnalisée - stages de remise à niveau Quand prendre ces décisions ? => mise en place de conseils de cycles pour faire le bilan des élèves concernés. A quelle fréquence faire les bilans ?

Remarques … Questions …